

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES

RELEVÉ DE SOLDE



La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts

2572

SIE	
CDI - Code service	
RIB	
ZMO	
N° d'identification de l'étab. (SIRET)	
Adresse fiscale de référence	
N° FRP - Clé	
Exercice social	
Date limite de paiement	

VERSEMENTS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES		Montants restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les sociétés	01		06
Contribution Sociale	03		08
Contribution annuelle sur les Revenus Locatifs	04		09
Totaux	05		10
Montant total à payer (ligne 05 - ligne 10) :		11	
OU		Montant total de l'excédent (ligne 10 - ligne 05) :	
		12	
Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant			13
Remboursement d'excédent de versement demandé (ligne 12 - ligne 13) (1)			14
(1) Joindre un RIB s'il s'agit d'une première demande de remboursement ou en cas de changement de compte			
DEMANDE D'IMPUTATION SUR ECHEANCE FUTURE (2)	Cochez la case ci-contre		<input type="checkbox"/>
(2) Souscrire le document de demande d'imputation d'une créance fiscale n° 3516-SD, disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès du service des Impôts des entreprises			
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION			
Somme :	Date :	N° d'opération :	Date de réception :

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CREANCE FISCALE (à l'exclusion des excédents d'IS dégagés ligne 14)		
Nature de la créance	Année de constatation de la créance	Montant du remboursement demandé

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION					
Nature de la créance	Montant de la créance à rembourser	Date de la saisie	N° d'opération 3.3.16.2.9	N° d'opération remboursement	Cachet et signature du service

CADRE RESERVE A LA CORRESPONDANCE



I - IS BRUT, INFORMATIONS ET CREANCES DE L'EXERCICE

I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice		Base	Taux	Montant	
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal)		33 1/3 %		
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)		15%		
I-A03	Impôt sur les plus-values nettes				
I-A04	Autre impôt à taux particulier				
I-A05	Total IS Brut			15	
I-B Montants des taxes assimilées à l'IS constatées au cours de l'exercice					
I-B01	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice, avant toute déduction			36	
I-B02	Montant de la Contribution annuelle sur les Revenus Locatifs due au titre de l'exercice, avant toute déduction			37	
I-C Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant					
I-C01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS			38	
I-D Montants des créances d'impôts constatées au cours de l'exercice					
Créances non reportables et non restituables					
I-D01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières (joindre l'imprimé 2066)			16	
Créances non reportables et restituables					
I-D06	Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (joindre l'imprimé 2079-FCE-SD)			22	
I-D07	Crédit d'impôt famille (joindre l'imprimé 2069-FA-SD)			24	
I-D08	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage (joindre l'imprimé 2079-A-SD)			26	
Créances reportables					
I-D23	Crédit impôt recherche (joindre l'imprimé 2069A)			31	
I-D24	Report en arrière de déficits (joindre l'imprimé 2039)			34	
I-D25	Réduction d'impôt au titre du mécénat (joindre l'imprimé 2069 M-SD)			35	
I-D29	Autres créances ne figurant pas sur cette page (voir le détail sur l'annexe n° 2572-A (1))			39	<input type="checkbox"/>

(1) Disponible sur www.impots.gouv.fr

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE DU REDEVABLE

Date : _____	Signature : _____	- Si vous payez par chèque : utilisez un chèque barré établi impérativement à l'ordre du TRESOR PUBLIC. - Par télépaiement obligatoirement si vous relevez de la compétence de la DGE. Les redevables dont le CA HT > 760 000 € doivent payer par virement sur le compte du Trésor à la BANQUE DE FRANCE. Veuillez communiquer les éléments suivants à votre banque :
Téléphone : _____		
Adresse électronique : _____		
Paiement par virement bancaire : <input type="checkbox"/> ou télépaiement : <input type="checkbox"/> Paiement par imputation (2) : <input type="checkbox"/>		SIE : _____ RIB : _____ REFERENCE : _____ (3)

(2) Souscrire le document de demande d'imputation d'une créance fiscale n° 3516-SD, disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès du service des impôts des entreprises.

(3) En cas de paiement par virement, cette référence est à transmettre à votre banque, sans rien ajouter ni avant, ni après et sans oublier les "/".

II - FICHE DE CALCUL POUR L'ENSEMBLE DE L'EXERCICE

II-A Imputation des créances fiscales de l'exercice, non restituables au titre de l'exercice (acomptes et solde)

II-A01	Crédits d'impôt sur les valeurs mobilières	
II-A02	Crédits d'impôt étrangers autres que sur valeurs mobilières	
II-A03	Crédits d'impôt en faveur de l'emploi des salariés réservistes	
II-A04	Réduction d'impôt en faveur des petites et moyennes entreprises de croissance	
II-A05	Réduction d'impôt en faveur des entreprises de presse	
II-A06	Autres créances non reportables et non restituables	
II-A07		Sous total des lignes II-A01 à II-A06
II-A08		Montant de l'IS dû après imputation des créances non restituables (I-A05 - II-A07)

II-B Imputation des créances fiscales reportables au titre de l'exercice (acomptes et solde) (1)

II-B01	Réduction d'impôt au titre du mécénat N	
II-B02	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-5	
II-B03	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-4	
II-B04	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-3	
II-B05	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-2	
II-B06	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-1	
II-B07	Crédit d'impôt en faveur des sociétés créées dans une zone d'investissement privilégié région NORD-PAS-DE-CALAIS	
II-B08	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N	
II-B09	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-9	
II-B10	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-8	
II-B11	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-7	
II-B12	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-6	
II-B13	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-5	
II-B14	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-4	
II-B15	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-3	
II-B16	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-2	
II-B17	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-1	
II-B18	Report en arrière de déficits N-5	
II-B19	Report en arrière de déficits N-4	
II-B20	Report en arrière de déficits N-3	
II-B21	Report en arrière de déficits N-2	
II-B22	Report en arrière de déficits N-1	
II-B23	Crédit d'impôt recherche N	
II-B24	Crédit d'impôt recherche N-3	
II-B25	Crédit d'impôt recherche N-2	
II-B26	Crédit d'impôt recherche N-1	
II-B27	Autres créances reportables	
II-B28		Sous total (total des lignes II-B01 à II-B27)
II-B29		Montant de l'IS après imputation des créances reportables (ligne II-A08 - II-B28)

(1) N désigne l'année de clôture de l'exercice pour lequel le 2572 est déposé.

(2) Le barème applicable, ainsi que le procédé d'imputation, sont décrits sur la notice du relevé d'acompte n° 2571-NOT.

II-C Imputation des créances fiscales de l'exercice, restituables

II-C01	Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		
II-C02	Crédit d'impôt famille		
II-C03	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		
II-C04	Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés		
II-C05	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvre cinématographique		
II-C06	Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale		
II-C07	Crédit d'impôt PME sur dépenses d'équipement de nouvelles technologies		
II-C08	Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété		
II-C09	Crédit d'impôt biologique		
II-C10	Crédit d'impôt pour production d'œuvre phonographique		
II-C11	Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs		
II-C12	Crédit d'impôt en faveur des droits et formats audiovisuels		
II-C13	Crédit d'impôt en faveur de la formation à l'épargne salariale		
II-C14	Crédit d'impôt en faveur des débitants de tabac		
II-C15	Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art		
II-C16	Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo		
II-C17	Autres créances non reportables et restituables		
II-C18		Sous total (total des lignes II-C01 à II-C17)	
II-C19		Montant de l'IS dû après imputation des créances restituables (II-B29 - II-C18)	

II-D Montant de l'IS dû au titre de l'exercice

II-D01	Versements d'acomptes effectués		
II-D02	Solde d'IS à payer (lignes II-C19 - II-D01)	01	
II-D03	Montant des excédents IS constatés (lignes II-D01 - II-C19)	06	

II-E Montant de la contribution sociale sur l'IS (art 235 ter ZC) due au titre de l'exercice

II-E01	Montant de la contribution sociale	36	
II-E02	Crédits d'impôts étrangers, autres que sur valeurs mobilières, imputés sur la contribution sociale		
II-E03	Montant de contribution sociale due (lignes II-E01 - II-E02)		
II-E04	Versement d'acomptes effectués		
II-E05	Solde de contribution sociale à payer (lignes II-E03 - II-E04)	03	
II-E06	Montant des excédents de contribution sociale constatés (lignes II-E04 - II-E03)	08	

II-F Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL) due au titre de l'exercice

II-F01	Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs	37	
II-F02	Versement d'acompte effectué		
II-F03	Solde de contribution annuelle sur les revenus locatifs à payer (lignes II-F01 - II-F02)	04	
II-F04	Montant des excédents de contribution annuelle sur les revenus locatifs constatés (lignes II-F02 - II-F01)	09	

II-G Montant total à payer ou excédents constatés

II-G01	Montant total à payer : lignes (01 + 03 + 04) - lignes (06 + 08 + 09)	11	
II-G02	Montant total de l'excédent : lignes (06 + 08 + 09) - lignes (01 + 03 + 04)	12	